

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 02/12/2020 - 16:26

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Sens

Correspondant : Mme Le Maire, 100 rue de la république, 89100 Sens, tél. : 03 86 95 67 00, courriel : Marchespublics@grand-senonais.fr, adresse internet : <https://www.grand-senonais.fr>, adresse internet du profil acheteur : <https://www.marches.ternum-bfc.fr>

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : PRESTATIONS DE TELESURVEILLANCE ET INTERVENTIONS SUR LES ALARMES DES BATIMENTS DE LA VILLE DE SENS, DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND SENONAI ET DE LA COMMUNE DE MAILLOT

Catégorie de services : 27

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 79711000

Lieu d'exécution et de livraison : Territoire sénonais

Code NUTS : FRC14

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le marché a pour objet de définir les prestations de télésurveillance et interventions sur les alarmes anti-intrusion de certains des bâtiments des différentes collectivités dont la liste établie au jour de la consultation et détaillée au Bordereau des Prix.
- Descriptions concernant les achats complémentaires : Les variantes libres, au sens de l'article R. 2151-8 du Code de la Commande publique, ne sont pas autorisées.
Il n'y a pas de variantes imposées, au sens de l'article R. 2151-9 du Code de la Commande publique.
- Nombre de reconductions éventuelles : 2
- Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : Le marché se renouvellera 2 fois, par reconduction tacite, pour une période de 12 mois à chaque reconduction, c'est-à-dire de la manière suivante :
 - Une première reconduction tacite pour l'année N+1, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

- Une seconde reconduction tacite pour l'année N+2, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le titulaire ne peut s'opposer à cette reconduction tacite.

Si le pouvoir adjudicateur décide de ne pas reconduire le marché, cette décision sera notifiée au titulaire au plus tard 90 jours avant la date d'expiration de la période en cours. Dans ce cas, le marché s'achèvera à la fin de la période en cours.

Prestations divisées en lots : non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Sur les fonds propres de chaque collectivité

Le marché est conclu à prix mixtes

Imputation budgétaire : 6228

Paiement par mandat administratif

Une facture établie mensuellement après service fait dans les conditions définies au CCP

Délai global de paiement : 30 jours

Prix fermes la première année du marché, révisables les années suivantes en cas de reconduction dans les conditions prévues au CCP

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Lorsque le marché lui aura été attribué, le groupement sera tenu de se transformer en groupement avec mandataire solidaire.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

• Critères de sélection des candidatures : Les pièces à produire pour la candidature sont :

Le formulaire DC1 (lettre de candidature) disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.

Le formulaire DC2 (déclaration du candidat) disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> ou tous documents équivalents.

OU :

Le DUME - Document Unique des Marchés Européens.

AINSI QUE :

Les justifications prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et aux articles L.2141-7 à L.2141-11 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique.

• Situation juridique - références requises : Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique,

Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Le candidat devra préciser s'il est en redressement judiciaire et produire une copie du jugement prononcé. Il fournira une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article L.2141-3 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.

Déclaration sur l'honneur en ce qui concerne le casier judiciaire attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée à l'article L.2141-1 et à l'article L.2141-4 3° de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique.

• Capacité économique et financière - références requises : Capacité économique et financière appréciée au regard de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

• Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Déclaration indiquant l'effectif global moyen annuel et l'effectif moyen annuel du personnel d'encadrement pour les 3 dernières années ;

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement au

cours des 3 dernières années ;

Déclaration indiquant le matériel, l'équipement technique et les consommables dont le prestataire dispose pour l'exécution du marché ;

Présentation d'une liste des principaux services de même nature que ceux du marché, effectués au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé (au minimum 3).

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

• S'agissant d'une profession réglementée par le code de la sécurité intérieure, le candidat devra fournir en complément de sa déclaration :

Une copie de l'agrément du dirigeant de la société,

Les différentes habilitations et cartes professionnelles du dirigeant conformément au livre VI du Code de Sécurité Intérieure.

Commentaire sur les justifications : Il est rappelé que le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'absence de certaines de ces informations dans le dossier de candidature, il sera demandé au candidat de compléter sa candidature dans des délais prescrits. Toute réponse incomplète ou parvenue hors délai conduira au rejet de celle-ci. En application de l'article L. 2144-7 du Code de la Commande Publique, la candidature sera déclarée irrecevable ; le candidat sera éliminé.

En application des articles R2193-1 et R2193-2, en cas de sous-traitance déclarée au stade de la candidature, en plus d'avoir complété et transmis le formulaire DC4 relatif à la déclaration de sous-traitance, un dossier de candidature justifiant de la capacité juridique, économique et financière, professionnelle et technique de l'opérateur économique devra être joint.

Tout document joint au dossier de candidature ou d'offre rédigé en une autre langue que la langue française devra obligatoirement être traduit en français comme le prévoit l'article R2143-16 du Code de la Commande Publique.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

• Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 23 décembre 2020 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : MAS2013

Renseignements complémentaires : Marché à procédure adaptée passé en vertu de l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique

Accord-cadre à bons de commande mono attributaire en vertu des articles R.2162-2, R.2162-4 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il est rappelé que depuis le 1er octobre 2018, l'ensemble des échanges relatifs au présent marché, de la mise en ligne de l'avis d'appel public à la concurrence et du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) jusqu'à la notification de celui-ci (y compris toutes les communications et échanges d'informations éventuelles) devront s'effectuer par voie dématérialisée, conformément à l'article R.2132-7 du Code de la Commande publique, via le profil acheteur de la collectivité Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté à l'adresse suivante : <https://www.ternum-bfc.fr>.

Les opérateurs économiques n'ont plus la possibilité de transmettre leur offre par voie papier, faute de quoi l'offre ne pourra être acceptée et analysée.

Le marché est conclu à prix mixtes en application des montants indiqués au bordereau des Prix du marché et dans la limite du montant maximum annuel fixé à 35 000 euro(s) HT Les prestations de télésurveillance sont rémunérées par un coût unitaire mensuel par site ; les interventions sur site sont rémunérées par un prix unitaire lors de chaque déplacement et les prestations de programmation et reprogrammation des systèmes anti-intrusion le sont par un coût unitaire par site.

Dans un souci de transparence, le pouvoir adjudicateur entend attirer l'attention des candidats sur le fait qu'une négociation ne sera pas obligatoirement engagée si les offres initiales répondent parfaitement aux besoins exprimés. Les candidats doivent par conséquent déposer leur meilleure offre dès le départ.

Modalités de négociation : par voie dématérialisée via le profil d'acheteur <https://www.ternum-bfc.fr>. La négociation pourra porter sur les conditions tarifaires et/ou sur les éléments techniques n'entraînant pas de modifications substantielles du cahier des charges. Les candidats devront alors répondre par voie dématérialisée via le profil d'acheteur <https://www.ternum-bfc.fr> dans un délai maximal de 5 jours ouvrés. L'attention des candidats est attirée sur le fait la collectivité se réserve le droit de régulariser toute offre irrégulière ou inacceptable pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée. La régularisation d'une offre ne pourra avoir lieu qu'à la condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les différents locaux concernés et équipements installés sont listés dans le Bordereau des Prix. Les opérateurs économiques s'assureront de la compatibilité des équipements avec leur centrale de surveillance.

Les différents locaux concernés et équipements installés sont listés dans le Bordereau des Prix. Les opérateurs économiques s'assureront de la compatibilité des équipements avec leur centrale de surveillance.

Depuis le 29 octobre 2020 le plan Vigipirate est porté au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit du plus haut niveau d'alerte du dispositif de lutte contre le terrorisme, aussi aucune visite des sites ne peut être organisée dans le cadre de cette consultation. Les opérateurs économiques qui souhaitent obtenir les différents plans des sites concernés par les prestations ont la possibilité d'en faire la demande en déposant un message sur le profil acheteur « Territoires Numériques » au plus tard 6 jours pendant la consultation en respectant toutefois le délai mentionné en page de garde du présent règlement de consultation. Ce complément au dossier de consultation, optionnel, permet aux différents opérateurs économiques d'établir leur offre. Aussi leur est-il vivement conseillé d'en faire la demande.

De même, toute question soulevée pendant la consultation fera obligatoirement l'objet d'une question qui sera adressée sur le profil acheteur « Territoires Numériques ».

En aucun cas, après signature du marché, le titulaire ne pourra invoquer une méconnaissance des plans, une omission ou une erreur dans les quantités ou sur les matériels installés pour demander une modification des prix mentionnés au Bordereau des Prix.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02 décembre 2020

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : <https://marches.ternum-bfc.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=612787&orgAcronyme=e9m>

Informations complémentaires :

- La prestation est réservée à une profession particulière
- Les personnes morales ne sont pas tenues d'indiquer les noms, et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas B.P. 61616, 21016 Dijon, tél. : 03 80 73 91 00, courriel : Greffe.ta-dijon@juradm.fr, adresse internet : <http://www.dijon.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable, 53 boulevard Vivier Merle, 69007 Lyon cedex 03, tél. : 04 72 77 05 20, courriel : Greffe.ta-lyon@juradm.fr, adresse internet : <http://www.lyon.tribunal-administratif.fr>

Détails d'introduction des recours : Recours contractuel devant le tribunal administratif compétent par application de l'article L.551-13 et suivants du code de justice administrative dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché. Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date

de publication de l'avis d'attribution du marché.

Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application télérecours citoyens accessibles par le site internet www.telerecours.fr

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3594170**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 89 - Yonne

DONNÉES DE FACTURATION

Libellé de la facture :

Direction des Finances 100 rue de la République BP809 100 rue de la république
89100 - Sens

Adresse d'expédition :

-